

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1^{ER} CYCLE

Université de Nantes (UN)

Projet d'offre de formation de 1^{er} cycle
pour le contrat 2022 - 2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 28/05/2021

Rapport publié le 26/10/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Marc Bascourret, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Présentation

L'Université de Nantes a souhaité s'engager dans **un nouveau projet avec six partenaires du territoire** pour créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un établissement public expérimental (EPE). Ainsi, l'Université de Nantes avec l'École Centrale de Nantes, le CHU, l'INSERM, l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, l'IRT Jules Verne constitueront **un établissement unique nommé Nantes Université** (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental au sens de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 12 décembre 2018).

Ce nouveau projet doit amener l'université à porter et présenter sa stratégie pour ses propres projets et ses formations pour affirmer, structurer et piloter son offre de formation de 1^{er} cycle dans cet ensemble plus vaste, tout en mettant en avant ses atouts et spécificités.

Le projet politique de l'Université de Nantes semble se confondre dans celui du futur établissement public expérimental (EPE) Nantes Université – projet politique de l'EPE non communiqué –, et de l'université européenne EUniWell fondée en novembre 2020, pour laquelle aucune information n'est communiquée.

L'offre de formation de 1^{er} cycle proposée par l'Université de Nantes pour la période 2022-2027 se caractérise par une relative stabilité par rapport à celle de la période antérieure, même si l'on observe quelques évolutions :

- la transformation des diplômes universitaires de technologie (DUT) en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) amenant à intégrer 20 licences professionnelles (LP) au sein des BUT avec pour 4 d'entre elles une réflexion sur la conservation de la mention concernée ;
- l'abandon d'une formation dans le domaine Droit-Economie-Gestion (LP Management et gestion des organisations) ;
- la création de trois formations : une dans le domaine Droit, économie, gestion (DEG) : LP Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier ; et deux dans le domaine Formations médicales et paramédicales : le DEUST Métiers de la santé – préparateur / technicien en pharmacie et la LP Métiers de la santé – Technicien en pharmacie ;
- la fusion de la présentation du Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) options A et B, en une seule formation comportant deux parcours (Littéraire et Scientifique).

Le périmètre de cette nouvelle offre de formation comprend 31 mentions de licences générales, 26 mentions de licences professionnelles (LP) excluant 20 LP intégrant des BUT dans les deux prochaines années, 17 BUT, 3 Certificats de capacité et 1 DEUST.

L'offre de formation des diplômes sanctionnés par un grade de licence est organisée autour de grandes entrées par pôle, subdivisées par domaines disciplinaires :

- Pôle Sociétés : 4 mentions de licence (2 en DEG et 2 en Sciences humaines et sociales (SHS)), 4 LP (toutes en DEG, dont une création) ;
- Pôle Humanités : 11 mentions de licence (7 en Arts, lettres et langues (ALL) et 4 en SHS), 2 LP (1 en ALL et 1 en SHS) ;
- Pôle Sciences et technologies : 7 mentions de licence (toutes dans le domaine Sciences, technologies, santé (STS)), 17 LP (15 en STS, et 2 en SHS)
- Pôle Santé : 9 mentions de licences (4 en SHS, 5 en Formations médicales et paramédicales (FMP)), 1 LP en STAPS, et 1 LP en FMP ;

Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 1^{er} cycle

L'analyse produite dans ce rapport se fonde sur un dossier remis hors délai pour partie et comprenant :

- Une note de cadrage établie à l'attention des composantes de l'Université de Nantes datée de novembre 2020 (document remis dans les délais) ;
- Un projet stratégique pour le 1^{er} cycle rédigé par la direction de l'université et non validé par la CFVU ni le CA (document remis hors délais) ;
- Les fiches des formations demandées à l'accréditation et dont la liste a été validée par la CFVU et le CA de l'université (documents remis dans les délais).

Le fait que le projet stratégique n'ait pas fait l'objet d'un vote est révélateur de difficultés dans la gouvernance de l'établissement, gouvernance que l'on peut considérer en cours de mutation progressive depuis 2013.

Enfin, le comité tient à noter que les fiches diplômes sont trop souvent lacunaires et n'explicitent pas ni ne justifient les évolutions annoncées (restructuration, création ou suppression de parcours...). Là encore, ceci est révélateur des difficultés à mettre en place un processus qualité au sein de l'établissement.

L'offre de formation de l'Université de Nantes se structure en fonction d'un nouveau modèle de gouvernance mettant en avant quatre grands pôles :

- Le pôle Humanités, regroupant les composantes suivantes : l'UFR de Lettres et langages ; l'UFR d'Histoire, histoire de l'art et archéologie (HHAA) ; l'UFR de Psychologie ; la Faculté de Langues et cultures étrangères (FLCE) ; l'Institut de Géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes (IGARUN).
- Le pôle Sociétés, comprenant les composantes suivantes : la Faculté de Droit et des sciences politiques ; l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) ; l'UFR de Sociologie ; l'IAE Nantes.
- Le pôle Santé, comprenant les composantes suivantes : les trois facultés de Médecine et des techniques médicales, des Sciences pharmaceutiques et biologiques et d'Odontologie ; l'UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).
- Le pôle Sciences et technologie, comprenant les composantes suivantes : l'UFR des Sciences et des techniques ; l'École polytechnique de Nantes ; les trois Instituts universitaires de technologie de Nantes, Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon.

Cette nouvelle gouvernance ajoute donc un échelon intermédiaire de pilotage entre les composantes de formations et la Présidence. Cette nouvelle architecture en pôles soulève plusieurs questions de fond sur :

- les relations hiérarchiques entre les pôles et les Directions centrales de l'université ;
- les relations et prérogatives des pôles par rapport à la CFVU ;
- les organes et moyens de pilotage des pôles ;
- la structuration des organes de direction des pôles.

Ces points ne sont pas abordés dans les documents transmis et sont le reflet d'une **gouvernance en cours de mutation progressive depuis 2013**. Par ailleurs, ces pôles auraient entrepris un travail de rédaction d'un « document stratégique visant à présenter leurs axes de développement prioritaires dans le domaine de la formation et de l'innovation pédagogique ». Il est précisé que « ces orientations, en accord avec la politique de l'établissement, seront progressivement mises en œuvre au cours de l'accréditation 2022-2027 ». Or, ce document n'a pas été transmis alors qu'il aurait permis de mieux cerner les évolutions de l'offre de formation de 1^{er} cycle. La construction de l'offre de formation a été initiée au sein des composantes, et de façon conjointe au niveau des pôles et a donné lieu à une cartographie de l'offre de formation réalisée par les pôles à la demande de la Présidence de l'Université.

Le **pilotage de l'offre de formation de l'Université de Nantes** s'inscrit dans un triple contexte : l'installation d'une nouvelle équipe de direction (juillet 2020) souhaitant impulser un changement d'organisation, une situation de fragilité financière chronique, et une situation sanitaire qui a éprouvé l'ensemble de la communauté universitaire.

Les **objectifs poursuivis pour la nouvelle offre de formation** se situent dans la continuité de ceux initiés en 2016 mais aussi de ceux portés sur le plan politique par la nouvelle présidence de l'université, par les attentes du public étudiant et des acteurs socio-économiques. Ces objectifs renvoient :

- aux exigences d'attractivité et d'accessibilité, centrée sur la réussite des étudiants accompagnés dans leur parcours de formation ;
- à l'exigence d'employabilité et d'insertion professionnelle des étudiants ;
- à la conception de formations suivant une approche par compétences et une individualisation des parcours ;
- à l'élaboration de formations davantage ouvertes vers l'Europe et le monde, et un renforcement des liens avec la recherche.

Ces objectifs s'inscrivent dans une temporalité plus longue que celle d'un seul contrat quinquennal avec des financements sur projets obtenus antérieurement (le projet Nouveaux Cursus à l'Université (PIA3) nommé NeptUNE ; le projet « Étoile 1 », – PIA3 action Territoire d'Innovation Pédagogique – dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures), pour lesquels il est désormais impératif d'accompagner et de mettre en place les transformations pédagogiques prévues.

Malgré la diversité de ces objectifs, **il apparaît clairement que la pierre angulaire de la nouvelle offre de formation est la soutenabilité financière**. C'est ainsi que l'Université de Nantes a fixé un cadrage aux composantes en ce sens, à savoir :

- ouvrir des formations à des publics étudiants en alternance ou en formation continue ;
- promouvoir la reprise d'études financée par l'Etat, la région et les entreprises ;
- compenser l'ouverture d'une nouvelle formation par la fermeture d'une ancienne à l'aune de l'employabilité ou de l'attractivité ;
- accroître la vigilance relative aux heures d'enseignement sous les seuils minimaux du nombre d'étudiants et au financement assuré sur les ressources propres de chaque composante.

Ces préconisations semblent compatibles avec les objectifs fixés *supra*.

La participation des étudiants au pilotage des formations pourra être valorisée à travers une Unité d'enseignement (UE) libre. La validation de cette UE entraînerait pour l'étudiant un bonus sur sa moyenne et une inscription au supplément au diplôme. Ce dispositif est intéressant, il émane d'un groupe de travail de la CFVU mais il n'apparaît pas de manière explicite dans les fiches remontées par les formations. Il semble donc nécessaire de communiquer sur ce dispositif auprès de la communauté enseignante et des composantes/pôles afin qu'il puisse être mis en avant.

La participation de représentants du monde socio-économique et culturel, au-delà des vacataires intervenant dans les formations, est rendue obligatoire dans tous les conseils de perfectionnement. Ceci constitue une mise en conformité avec les textes relatifs à ces instances et il importe à l'université de Nantes de s'assurer de son effectivité. Pour ce faire, l'université entend procéder à une évaluation de la conduite et de l'apport des conseils de perfectionnement. Il n'est cependant pas précisé si cette évaluation sera du ressort de la CFVU ou des pôles tout comme la périodicité de ces évaluations et leur portée.

La **mutualisation des enseignements** introduit de la complexité dans la gestion des emplois du temps. C'est pourquoi une coordination des enseignements assurée par la Direction de la formation et de la vie étudiante est à l'étude avec le recrutement prévu d'un chargé de mission pour accompagner l'ouverture de l'offre de formation à la modularité.

Le **suivi de l'offre de formation** est encore dans une phase de réflexion afin que l'établissement se dote de dispositifs de suivi. Les résultats de cette réflexion devraient être présentés à l'automne 2021 mais il apparaît d'ores et déjà que le déploiement de l'offre et la mise à disposition de ces indicateurs devrait en toute logique pouvoir être disponibles à l'échelle des pôles.

Concernant le suivi de la réussite, même si l'observatoire de l'établissement produit déjà pour chaque mention de Licence une fiche indiquant les taux de réussite en Licence 1 (calculés sur les inscrits et sur les présents), un travail sur la définition de la réussite et de nouveaux indicateurs cohérents avec l'individualisation des parcours doit être mené.

Les enquêtes de suivi des diplômés à l'issue de la Licence ne sont pas encore systématisées. L'expérience de quelques composantes (UFR STAPS, UFR de Psychologie, IUT par exemple) montre que cela est possible et que de telles enquêtes peuvent être généralisées. C'est la volonté affirmée par la Direction de l'établissement qui n'explique toutefois pas comment, quand et par qui sera initié ce déploiement généralisé. Le recrutement d'un chargé de mission au sein du Service d'insertion et d'orientation (SIO) est programmé, il aura en charge la coordination de ces enquêtes pour toutes les licences à partir d'une même méthodologie.

Le management de la qualité mis en œuvre par l'établissement constitue un réel point noir. En effet, la démarche et les actions associées conduites par la Direction de la Qualité et du Développement Durable n'ont produit que peu de résultats probants. Ceci a même conduit l'établissement à repositionner depuis octobre 2020 son périmètre d'intervention au sein de la Cellule d'aide au pilotage, évaluation et qualité (CAPEQ). **Il s'avère que la CAPEQ n'a pas été sollicitée pour effectuer le contrôle des fiches produites, et qu'aucun contrôle qualité réel et sérieux n'a été conduit jusqu'à laisser passer une erreur de volume horaire de 1500 heures pour une formation en un an (Licence Administration Publique).** Par ailleurs, on ne peut que constater les écarts manifestes de niveau qualitatif et quantitatif dans le remplissage des fiches formations. Les fiches du domaine Formations médicales et paramédicales sont particulièrement bien renseignées alors que celles des autres domaines sont beaucoup plus hétérogènes. **Les défaillances du pilotage et du management de la qualité sont donc réelles.** Il est recommandé à l'établissement d'investir ce domaine sous peine de laisser dériver certaines formations dans des pratiques et des habitudes néfastes aux formations et aux étudiants. L'université souhaite repenser les dispositifs de management de la qualité en vue d'améliorer leur phasage avec le déploiement de la future offre (production et communication d'indicateurs dès l'ouverture de l'offre de formation 2022). Cela doit être la principale priorité de l'établissement. Les échanges à l'échelle des pôles sur l'évaluation des formations et des conseils de perfectionnement peuvent certainement s'avérer utiles, mais il est nécessaire de préciser l'instance de pilotage dédié et le périmètre de son pouvoir d'action. La construction d'un cycle de formation sur le pilotage des formations au sein du Centre de développement pédagogique afin de sensibiliser les responsables de formation aux enjeux de la démarche qualité en formation est une bonne base de travail. Le déploiement de ces formations doit être rapide afin que l'établissement puissent espérer constater un impact sur toutes les formations de premier cycle.

L'établissement s'engage également à revoir les dispositifs d'**autoévaluation des formations concernant les forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite**, ce qui constitue une prise en compte notable d'un élément pointé par le comité lors de l'analyse du bilan. Il est de plus noté **la prise en compte des recommandations du Hcéres** par rapport à l'absence de conseils de perfectionnement au niveau de certaines formations.

Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 1^{er} cycle

Les modalités d'inscriptions et de réinscriptions, l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des étudiants font l'objet de multiples dispositifs. Ainsi, l'acquisition de compétences visant à s'orienter tout au long du parcours de licence est posée par l'Université de Nantes comme un axe structurant du cycle Licence (dans le cadre du projet NeptUNe). Elle bénéficie d'un cycle d'accompagnement démarrant dès l'entrée à l'université et se poursuivant tout au long du parcours. Elle devrait se mettre en place dès la rentrée 2021 dans les mentions de Licence actuellement engagées dans le processus de transformation pédagogique (les formations pilotes ne sont pas précisées). À l'horizon 2023, l'université de Nantes ambitionne un déploiement à l'ensemble des licences générales, sans détail sur les modalités qui seront mises en œuvre pour pouvoir respecter ce calendrier.

Il faut relever l'intérêt de l'université de Nantes vis-à-vis de la réussite étudiante à travers des dispositifs tels que « Passeport pour réussir et s'orienter » (PaReo) à partir de la rentrée de septembre 2022, ou encore le déploiement de manière progressive des parcours accompagnés depuis l'entrée en vigueur de la loi ORE en 2018 avec en 2021, 7 mentions de Licence proposant un parcours sans allongement de la durée des études et 9 mentions de Licence un parcours avec allongement de cette durée. Toutefois, pour que ces dispositifs puissent se concrétiser, l'université doit encore déterminer les modalités de passation de test d'auto-positionnement des néo-entrants à grande échelle et la nature et les modalités des dispositifs de remédiation pour les étudiants entrants dans les Licences de Sciences et Techniques par exemple.

L'organisation globale de l'offre repose sur le principe de la progressivité et de la personnalisation des parcours qui s'incarne par deux modalités :

- une architecture harmonisée des formations pour que les licences générales soient toutes structurées en trois blocs, permettant une offre plus flexible et modulaire telle que le projet NeptUNe le propose. Les Unités d'Enseignements seront ainsi ventilées en trois blocs pour chaque semestre : un bloc disciplinaire (représentant 108 ECTS sur les trois ans), un bloc transversal (30 ECTS), un bloc complémentaire (42 ECTS), offrant une ouverture vers la modularité ;
- le déploiement pour toutes les formations de Licence (générales et professionnelles) de l'approche par compétences.

Cette base de travail impulsée par le projet NeptUNe est déjà effective pour 5 mentions de Licence (Licence *Psychologie* et les quatre mentions de *STAPS : éducation et motricité, entraînement sportif, management du sport, activité physique adaptée et santé*). En septembre 2021, une nouvelle vague de Licence doit entrer dans ce dispositif : les cinq mentions de l'UFR Lettres et langages (*Lettres, Lettres-langues, Sciences du langage, Sciences de l'éducation et Philosophie*), la Licence *Histoire* et les 7 licences de l'UFR Sciences et techniques (*Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique, Sciences de la vie, Sciences de la vie et de la terre, Sciences pour l'ingénieur*). Toutefois, ces 13 mentions n'ont pas structuré leur maquette en 3 blocs et en faisant référence à l'approche par compétences (aucune précision à ce sujet n'est donnée dans les fiches déposées).

La personnalisation des parcours est rendue possible par l'architecture harmonisée des formations de licence analysée *supra* (organisation en trois blocs : disciplinaire, transversal et complémentaire). Elle sera complétée par le supplément au diplôme en fonction du parcours de l'étudiant qui pourra mentionner les mentions suivantes :

- cursus bi-disciplinaire si le bloc complémentaire est intégralement validé (42 ECTS) dans une autre discipline que celle de la mention de Licence ;
- cursus double-diplôme si 60 ECTS sont validés dans une autre discipline (on excède alors les 180 ECTS) ;
- cursus international si 42 ECTS relèvent de l'international : langue, enseignement disciplinaire dispensé en langue étrangère, mobilité internationale ;
- cursus professionnalisé si 42 ECTS sont associés à la professionnalisation : UE entrepreneuriat, *soft skills*, connaissance de l'entreprise, stage...).

Cette proposition est intéressante et il faudra évaluer la mobilisation de ces dispositifs par les étudiants. Par ailleurs, les fiches remontées ne permettent pas d'évaluer si la spécialisation progressive est bien mise en œuvre alors que c'est un des axes qui doit permettre la réussite étudiante, via la personnalisation des parcours et la modularité des enseignements. Un travail doit être mené auprès des équipes pédagogiques et administratives afin que ces différents outils soient mobilisés.

La politique de l'établissement concernant **l'organisation des licences avec option accès santé (L.AS)** s'inscrit pleinement dans la réforme du premier cycle des études de santé mise en œuvre lors de l'année universitaire 2020-2021. L'évaluation de ce dispositif ne pourra intervenir que lors du prochain contrat.

L'établissement fait état d'une politique volontariste en matière **de langues, de stages, d'innovations pédagogiques, de numérique ou encore de place de l'international**, avec toute une panoplie d'initiatives

louables et intéressantes, comme l'incitation à la présence de stages dans toutes les licences, la mise en place d'une chaire de pédagogie ou d'un réseau des référents hybridation. On retrouve ce même engagement politique dans le volet des langues et de la dimension internationale. Mais force est de constater que cet engagement politique ne se traduit pas dans les faits. Au contraire, il semble que le volume horaire en langues étrangères soit faible dans de nombreuses fiches de formations, voire en baisse, voire inexistant pour certaines (LP Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives par exemple avec une part des langues comprises entre 0 et 20h).

Les volets « **liens avec la recherche** » et « **sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique** » n'ont pas été présentés alors même qu'il s'agit d'éléments structurants et fondamentaux, notamment dans l'optique de la continuité Licence/Master.

La politique de l'établissement en matière de modalités de contrôle des connaissances vise à encourager les équipes pédagogiques à renforcer les évaluations en contrôle continu afin de faciliter le suivi de l'acquisition des connaissances et à adosser ce contrôle continu à des dispositifs de remédiation. Néanmoins, il n'est posé aucune règle précise par rapport aux modalités de contrôle des connaissances en termes de pourcentages ni de poids du contrôle continu par rapport aux écrits et oraux terminaux. La situation est analogue dans le registre de **la délivrance du supplément au diplôme** où les contours du travail à effectuer sont esquissés. Enfin, **l'évaluation des compétences** n'est pas abordée alors même que cette approche est au cœur du dispositif NeptUNE.

Les formations

Pôle Humanités

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Géographie et aménagement	L	UN	Avis favorable
Histoire	L	UN	Avis favorable
Histoire de l'art et archéologie	L	UN	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	L	UN	Avis favorable
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	L	UN	Avis favorable
Lettres	L	UN	Avis favorable
Lettres et langues	L	UN	Avis favorable
Philosophie	L	UN	Pas d'avis, synthèse d'autoévaluation non déposée.
Psychologie	L	UN	Avis favorable
Sciences de l'éducation	L	UN	Avis favorable
Sciences du langage	L	UN	Avis favorable
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	LP	UN	Avis favorable

Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	UN	Avis favorable
---	----	----	----------------

Pôle Sociétés

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration publique	L	UN	Avis favorable
Droit	L	UN	Avis favorable
Economie et gestion	L	UN	Avis réservé. La mention propose 7 parcours dont deux (économie et gestion des organisations ; sciences de gestion) semblent viser des compétences et des débouchés proches. La croissance forte des effectifs attendus, annoncée dans la fiche (de 340 étudiants en 17/18 à 540 étudiants en 21/22) ne correspondrait pas avec la réalité observée, mais elle n'est pas mise en lien avec les moyens humains (augmentation de l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs).
Sociologie	L	UN	Avis favorable
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	UN	Avis réservé. La formation semble être prise en charge par le CFA Banque questionnant sur le pilotage académique par l'Université de Nantes (composition de l'équipe pédagogique, place des enseignants-chercheurs...).
Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	LP	UN	Création. Avis favorable.
E-commerce et marketing numérique	LP	UN	Avis Favorable
Métiers du notariat	LP	UN	Avis favorable

Pôle Sciences technologies

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Chimie	L	UN	Avis favorable
Informatique	L	UN	Avis favorable

Mathématiques	L	UN	Avis favorable
Physique	L	UN	Avis favorable
Sciences de la vie	L	UN	Avis favorable
Sciences de la vie et de la terre	L	UN	Avis favorable
Sciences pour l'ingénieur	L	UN	Avis favorable
Agronomie	LP	UN	Avis favorable
Bio-industries et biotechnologies	LP	UN	Avis favorable
Bois et ameublement	LP	UN	Avis favorable
Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	LP	UN	Avis favorable
Installations frigorifiques et conditionnement d'air	LP	UN	Avis favorable
Maintenance et technologie : systèmes pluri-techniques	LP	UN	Avis favorable
Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	LP	UN	Avis favorable
Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire	LP	UN	Avis favorable
Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	LP	UN	Avis réservé, la place des enseignants-chercheurs est trop réduite (13 % du volume horaire total jusqu'en 2020-2021).
Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	LP	UN	Avis favorable
Métiers de l'informatique : système d'information et gestion des bases de données	LP	UN	Avis favorable
Métiers du BTP : génie civil et construction	LP	UN	Avis favorable
Métiers du BTP : Performance énergétique et environnementale des bâtiments	LP	UN	Avis favorable
Métiers du livre : édition et commerce du livre	LP	UN	Avis favorable
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation Web	LP	UN	Avis favorable
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	LP	UN	Avis réservé car l'augmentation prévue des effectifs de 11 à 24 n'est pas documentée et aucune modification de la maquette n'est envisagée pour la rendre plus attractive. Par ailleurs le taux de poursuite d'études est particulièrement élevé (6/11 en 2018/2019).

Technico-commercial	LP	UN	Avis favorable
Techniques du son et de l'image	LP	UN	Avis favorable

Pôle Santé

Intitulé de la formation	GL/L/LP	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Certificat de capacité d'Orthoptie	GL	UN	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	GL	UN	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences māieutiques (DFGSMA)	GL	UN	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	GL	UN	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)	GL	UN	Avis favorable
Parcours D'accès Spécifique Santé	L	UN	Avis favorable
STAPS-Activité Physique Adaptée et Santé	L	UN	Avis favorable
STAPS-Education et Motricité	L	UN	Avis favorable
STAPS-Entraînement Sportif	L	UN	Avis favorable
STAPS-Management du Sport	L	UN	Avis favorable
Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives	LP	UN	Avis favorable
Métiers de la santé - technicien en pharmacie	LP	UN	Création. Avis favorable

Observations de l'établissement

Rapport d'évaluation
Projet d'offre de formation de 1^{er} cycle
pour le contrat 2022-2026

Observations

[Vague B]
[Campagne 2020-2021]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES



OBSERVATIONS

L'Université de Nantes remercie le comité d'évaluation du Hcéres pour son rapport d'évaluation portant sur l'offre de formation de 1^{er} cycle, pour la formulation de recommandations et remarques constructives apportées à notre connaissance qui doivent participer à l'évolution de certaines pratiques, à une vigilance sur les processus de suivi et de pilotage de l'offre de formation.

L'Université de Nantes souhaite apporter des observations et réponses à certaines affirmations contenues dans ce rapport.

Le rapport souligne que l'offre de formation de 1^{er} cycle « se caractérise par une relative stabilité par rapport à celle de la période antérieure » (page 3), que le « projet stratégique pour le 1^{er} cycle rédigé par la direction de l'université et non validé par la CFVU ni le CA » a été remis hors délais (page 3), et que les « fiches diplômes sont trop souvent lacunaires et n'explicitent pas ni ne justifient les évolutions annoncées » (page 3).

Nous souhaitons rappeler le contexte dans lequel s'est déroulée cette séquence de construction, puis de dépôt des fiches formation au Hcéres. Nous avons engagé des discussions en début d'année 2021 avec la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle pour solliciter un report d'un an du dépôt de notre offre de formation devant le Haut Conseil.

Nous voulons ici rappeler les arguments portés à la connaissance du ministère pour justifier cette demande de report d'une année de notre accréditation : un calendrier très contraint au vu de la charge de travail accrue par la gestion de la crise sanitaire qui impacte largement le travail au quotidien de nos collègues, une communauté qui exprime fatigue et lassitude du fait de cette crise et nous demande unanimement un délai supplémentaire d'un an pour mener ce travail de construction d'une nouvelle offre de formation, une temporalité ne permettant pas à l'équipe politique élue en juillet 2020 de déployer son programme ambitieux en matière de transformation des formations et ne tenant pas compte de la création d'un établissement public expérimental (EPE) le 1^{er} janvier 2022 alors que nous avons l'opportunité de co-construire une offre de formation portée par ce nouvel établissement. De plus, du fait du report des vagues C, D, E, la période d'accréditation pour la vague B sera de 6 ans, ce qui représente une année supplémentaire qui aurait pu être utilement mobilisée pour construire une nouvelle offre dans une temporalité qui tienne compte du contexte de cette année universitaire 2020-2021.

Nous avons pris acte en avril 2021 du refus de nous accorder ce report d'une année pour l'ouverture de notre future offre de formation, et à compter de cette date nous avons engagé

le travail de construction d'une offre de 1^{er} cycle qui devait être déposée au Hcéres le 4 juin 2021. Nous avons alors posé comme principe, à ce stade et compte tenu du délai qu'il nous restait, que l'offre de formation de 1^{er} cycle devait être reconduite et donc s'inscrire dans la continuité de l'offre en cours. Lors de nos échanges avec la DGESIP, il nous a été confirmé qu'il serait ensuite possible d'apporter des modifications à celle-ci, ce que nous projetons dans les deux ans à venir, et notamment dès que le futur EPE Nantes Université sera créé.

Il est fait référence à une « nouvelle gouvernance » (page 4) et le rapport évoque « plusieurs questions de fond » que la création de 4 pôles au sein de Nantes Université soulèverait. L'université précise que cette transformation de l'établissement est engagée depuis 2013. La création de ces pôles était par ailleurs une recommandation formulée en 2016 dans le rapport du Haut conseil.

Notre gouvernance est en mutation progressive depuis 2013, celle-ci s'opère sur la durée afin de ne pas fragiliser le pilotage et le fonctionnement des composantes, laboratoires et services. Elle est accompagnée afin de préparer la transformation de l'établissement en EPE. Elle est pour autant, adaptée, organisée, en responsabilité pour piloter un établissement qui regroupe 20 composantes, 42 laboratoires, et 27 services universitaires.

Nous reconnaissons qu'une erreur s'est glissée dans l'écriture de la fiche de la Licence *Administration Publique* (un volume de 1 500 heures pour une formation en un an.), mais il s'agit d'une simple erreur factuelle de notre part. En revanche, il n'y a pas d'erreur de positionnement de domaine de cette formation puisqu'elle relève bien du domaine Droit, Économie, Gestion.

Il est souligné page 6 que « 13 mentions n'ont pas structuré leur maquette en 3 blocs et en faisant référence à l'approche par compétences (aucune précision à ce sujet n'est donnée dans les fiches déposées) ». Nous tenons à rappeler que les champs structurant le modèle de fiche formation ne précisait pas que ces éléments (i.e., structuration des maquettes) étaient attendus. Nous avons donc pris le parti de ne pas développer ce point dans chacune des fiches puisque le contenu des formations comme les parcours de formation dans une mention sont de la responsabilité de l'établissement. De plus, cet élément était, comme le rapport le souligne, traité et exposé dans le document stratégique (DA02).

Dans le document stratégique (DA02) nous avons en effet évoqué les licences adoptant une harmonisation de la structure des formations en 3 blocs et entrant dans cette démarche à partir de septembre 2021. Toutefois, concernant les 7 licences de l'UFR des Sciences et Techniques, celles-ci n'entreront pas dans ce processus de transformation à cette échéance. Leur adhésion est différée même si ces licences sont déjà largement engagées dans une transformation de leur formation par l'approche par les compétences.

Le rapport souligne la politique volontariste dans le domaine de l'apprentissage des langues étrangères et l'ouverture de nos formations à l'international. Cette appréciation est relativisée, en page 7, sur la base d'un exemple de formation qui a fait le choix de ne pas proposer d'enseignements de langue à titre obligatoire. En effet, pour la licence professionnelle Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, l'équipe pédagogique a opéré un choix dans les enseignements, en privilégiant des cours de renforcement en français

(écrit, oral). Par ailleurs, cette licence professionnelle cible également le titre de maître-nageur, induisant des responsabilités importantes (surveillance de bassins, cours de natation pour les scolaires, ...) et un volume horaire d'enseignements dédiés conséquent. Dès lors, l'enseignement des langues étrangères n'apparaît pas comme une priorité au regard des objectifs de la formation. Toutefois, tous nos étudiants de licence sont particulièrement incités à mobiliser notre Service Universitaire des Langues qui propose aux étudiants des cours de langues et des préparations aux certifications dans plus de dix langues, dont le coréen, le polonais, le japonais, le roumain. L'établissement est également centre d'examen de 14 certifications en 7 langues (<https://pratiquerleslangues.univ-nantes.fr/les-formations-en-langues>). Le SUL a obtenu le label qualité Français Langue Etrangère (FLE).

Les formations

Pôle HUMANITÉS

1. La Licence de Philosophie (pas d'avis – synthèse non déposée)

Par courrier du 23 juin 2021, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a attiré l'attention de l'Université de Nantes sur l'absence de dépôt des éléments pour l'évaluation de la licence de Philosophie et ses conséquences.

Conformément à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Université de Nantes a transmis les éléments attendus pour le 30 septembre 2021.

Pôle SOCIÉTÉS

2. La Licence Économie et Gestion (avis réservé)

- "La mention propose 7 parcours dont deux (Économie et gestion des organisations ; sciences de gestion) semblent viser des compétences et des débouchés proches"

La référence aux parcours de formation dans cette mention n'est qu'indicative, reprenant la structuration actuelle. Car la mention va adopter l'approche par les compétences et mettre en œuvre une modularisation de la formation pour une individualisation des parcours de formation. Ces transformations vont donc venir se substituer à la structuration en parcours de formation.

Les blocs de compétences disciplinaires et transversales correspondront à la licence Économie et gestion, telle que décrite dans la fiche RNCP 24426. Les compétences complémentaires permettront aux étudiants une individualisation de leurs parcours, principalement vers plus de gestion et de management d'une part, d'économie d'autre part, afin d'intégrer un master d'un des deux domaines, en proposant donc une spécialisation progressive vers les métiers de la gestion, du management et de l'économie.

Les parcours actuels sont donc amenés à disparaître. Les moyens humains seront redéployés.

- "La croissance forte des effectifs attendus (de 340 étudiants en 17/18 à 540 étudiants en 21/22) n'est pas mise en lien avec les moyens humains (augmentation de l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs)"

Le chiffre avancé de 540 est une erreur.

En 2019-2020, la formation a accueilli 423 étudiants en 1^{ère} année de licence, 356 en 2^{ème} année et 346 en 3^{ème} année, soit 1125 étudiants.

En 2020-2021, la formation a accueilli 476 étudiants en 1^{ère} année de licence, 353 en 2^{ème} année et 334 en 3^{ème} année, soit 1 163 étudiants.

3. La LP Assurance, banque, finance : Chargé de clientèle (avis réservé)

- "La maquette formation avance 262 heures de formation ce qui est bien en deçà de la réglementation"

Le volume horaire total de la formation s'élève à 700 heures : 448 heures de CM dont 50% assuré par le CFA, et 252 heures de TD dont 105 heures de stage et 105 heures consacrées au projet tutoré. Les contenus de la formation sont harmonisés avec ceux de l'IAE de Lyon.

Le programme de la licence professionnelle a été arrêté au niveau national entre les universités, la profession bancaire et l'ESBanque. Il est similaire dans toutes les universités avec quelques adaptations locales. La licence professionnelle Assurance Banque Finance de l'IAE de Nantes ne déroge pas à la règle. Et le volume d'heures est égal à celui de toutes les licences professionnelles soit 700 heures, dont 350 heures assurées par le CFA.

L'IAE de Nantes a fait le choix de consacrer un volume horaire pour le suivi du mémoire, celui-ci est assuré par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'IAE.

- "Les inscrits sont très nombreux dans cette formation (autour de 150) avec des taux de réussite entre 75 % et 80%, sans précision sur les modalités mises en place pour accompagner la réussite étudiante"

Concernant la remarque sur le nombre élevé d'inscrits dans cette formation, les effectifs varient en fonction du nombre de contrats proposés par les banques. Depuis plusieurs années, il y a plus de contrats proposés que d'étudiants sélectionnés par l'Université.

Nous soulignons le fait que les banques ne souhaitent pas de licence professionnelle sans que cette formation soit en alternance. La question a été posée à deux reprises lors de réunions avec les représentants des ressources humaines des banques du territoire.

Les étudiants de la LP sont donc :

- En alternance (2 ou 3 groupes de 20 à 24 étudiants avec le CFA interbancaire ESBanque et un groupe d'une vingtaine d'étudiants avec le CFA groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale).
- En formation continue (2 à 3 groupes d'une douzaine d'étudiants chaque année avec le CFA groupe Crédit Mutuel). En formation continue, les apprenants sont présents sur 18 mois, à raison de 1 à 3 jours par mois.

Concernant la remarque sur le taux de réussite, les chiffres communiqués sont ceux de la session 1. Il existe une session 2 permettant aux étudiants ayant échoué à la première session de rattraper les notes et d'obtenir la licence professionnelle.

En formation initiale, généralement les pourcentages sont de 60 à 70% en session 1 et proches de 90% en session 2. En formation continue, les résultats sont proches de 100% dès la première session.

L'expérience a montré que les critères académiques de recrutement sont pertinents. Les rares dossiers plus faibles acceptés sont ceux qui sont en échec en fin d'année malgré le suivi apporté.

Pour les autres étudiants, la principale cause d'échec est liée à la rédaction du mémoire. Nous avons donc mis en place un suivi particulier sur le mémoire : accompagnement collectif à la rédaction et suivi individuel mensuel, dont la durée s'ajuste en fonction des difficultés de

l'étudiant. Des solutions de travail en binôme avec un autre étudiant du groupe sont aussi proposées.

Les banques recrutent des commerciaux ayant des compétences à la fois relationnelles (accueil clientèle, entretien clientèle), commerciales (gestion de portefeuille, développement) et en techniques produits (vente de crédits, produits financiers, assurances, ...). Les compétences attendues par les banques sont les suivantes :

- Gestion d'un portefeuille client.
- Conseil et vente de produits d'épargne, de crédit, d'assurance et de prévoyance, produits de diversification.
- Montage des dossiers et suivi administratif.
- Respect des normes prudentielles et gestion du risque (crédit et risque opérationnel).

Les enseignements universitaires et professionnelles permettent de se compléter pour intégrer les connaissances nécessaires à l'exercice du métier dans le double intérêt des clients et des établissements bancaires soumis à une forte réglementation.

La progression pédagogique a été vue de concert de sorte que les matières universitaires alimentent la réflexion lors des cours professionnels et réciproquement. A titre d'exemple :

- La gestion du risque : le risque crédit est abordé par les CFA lors de l'apprentissage de l'ouverture d'un dossier crédit, mais la question des garanties et des obligations du banquier est vue en droit bancaire (enseignement assuré par l'IAE), et les calculs sont étudiés en mathématiques financières (enseignement assuré par l'IAE).
- La proposition de placements financiers : les enseignements universitaires correspondants sont l'économie, l'environnement international, le système monétaire et financier, les marchés de capitaux et le droit bancaire. La vente de produits est vue lors des enseignements assurés par les CFA.

Une certification professionnelle obligatoire à l'exercice du métier complète la formation. Elle reprend une partie des programmes universitaires et une partie des programmes professionnels. L'acquisition des connaissances est transverse.

- "La formation semble être prise en charge par le CFA banque, questionnant le pilotage académique par l'Université de Nantes (composition de l'équipe pédagogique, place des enseignants-chercheurs, ...)"

Le secteur bancaire recrute en CDI et est organisé avec une demande précise sur le niveau et le contenu des formations. Cette organisation se concrétise par la mise en place ancienne d'un CFA interbancaire : l'ESBanque (ex CFPB) qui recense les attentes de la profession et propose une carte des formations sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les universités.

Le pilotage de la licence professionnelle est donc assuré en partenariat avec chaque CFA, et en lien avec l'ESBanque, mais reste de la prérogative de l'IAE.

Ainsi, sur un volume total de 700 heures, le CFA assure 350 heures, soit 50% des heures, mais les crédits ECTS des enseignements professionnels ne représentent qu'un cinquième de la formation (12/60). Ce sont bien les enseignants de l'IAE qui prennent en charge la majeure partie des enseignements, y compris le projet professionnel, et le programme pédagogique est établi par l'équipe pédagogique de la formation.

Par ailleurs, l'IAE conserve la validation de la licence avec, en particulier, les exigences liées au mémoire, même si le jury évaluant l'oral portant sur le mémoire est constitué d'un enseignant de l'IAE et d'un tuteur CFA. Comme indiqué plus haut, le suivi annuel des mémoires est assuré par l'IAE selon un cahier des charges décidé par les enseignants de l'IAE.

De plus, l'IAE est responsable des recrutements des étudiants et transmet les listes des admis à l'ESBanque et au CFA du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces centres de formation les transmettent aux banques pour recrutement.

En qualité de pilote, l'IAE organise 2 comités de suivi de la formation avec le CFA et les banques chaque année. Le fait que ces comités se réunissent dans les locaux des CFA ne signifie pas que le pilotage est assuré par le CFA.

En conclusion, et plus généralement, la non accréditation de cette licence serait préjudiciable pour les banques au niveau régional, et les assureurs qui expriment des besoins de recruter des diplômés issus de cette licence professionnelle.

Plus de 90 % des étudiants voulant intégrer la banque à l'issue de la formation signent un CDI dans le mois qui suit la diplômation, sur des postes de conseillers en clientèle. Les majors de promotion (3 ou 4 selon le nombre de groupes) peuvent intégrer le master professionnel en alternance de l'IAE.

Le métier de chargé de clientèle pour les particuliers correspond au recrutement des diplômés d'une LP Assurance, banque, finance. Nous répondons à la demande des banques sur les départements de la Loire-Atlantique, de la Vendée et de la Mayenne. Une autre licence professionnelle est dispensée à Angers pour le département du Maine et Loire. Compte-tenu de la configuration des banques du territoire, nous avons quelques étudiants de Bretagne, du Poitou et de Limoges, ce qui atteste de l'attractivité de la formation.

Les solutions alternatives sur le territoire nantais sont un bachelor privé ou un bachelor de l'ESBanque, qui préparent plutôt à des postes de téléconseillers ou de conseillers d'accueil, postes inférieurs en catégorie et en rémunération à celui de conseiller de clientèle. Les principales enseignes qui ont essayé ces formations à leur ouverture, sont aujourd'hui revenues à une collaboration avec l'Université pour recruter leurs conseillers de clientèle. Dès lors, nous considérons qu'il n'y a pas de formation équivalente sur le territoire.

Compte-tenu des évolutions en cours et à venir, les banques souhaitent recruter des personnes ayant un profil évolutif, qui soient susceptibles à terme, de prendre des fonctions d'expert ou de se perfectionner sur des fonctions d'encadrement. Les compétences académiques acquises en licence professionnelle permettront ultérieurement à ces collaborateurs d'accéder à un master dans le cadre d'une reprise d'étude.

La fermeture de la formation pénaliserait les banques mutualistes et les coopératives organisées régionalement et qui recrutent sur leur territoire (plus de 80% de l'emploi bancaire du territoire).

Par ailleurs, une étude est en cours pour la mise en place d'une e-licence professionnelle permettant à des personnes en situation de handicap ou des personnes de territoires spécifiques n'ayant pas d'université à proximité d'accéder à la formation. Cette demande émane de la profession (un groupe mutualiste en particulier et l'ensemble des banques au travers du CFA interbancaire ESBanque). L'IAE de Nantes est à l'origine de ce projet, en association avec l'IAE de Lyon. Les 2 maquettes ont été alignées pour pouvoir porter ce projet en collaboration, une seule université ne pouvant assurer seule le pilotage.

La licence permet également la montée en compétences économiques et financières pour des professionnels ayant un niveau BTS, et souhaitant accéder à des fonctions d'encadrement (ce sont les groupes en formation continue accueillis chaque année). Il n'y a pas, là non plus, d'équivalent sur la région.

Pôle SCIENCES ET TECHNOLOGIES

4. La LP Métiers de l'industrie : Mécatronique, Robotique (avis réservé)

- "La place des enseignants-chercheurs est trop réduite (13% du volume horaire total)"

Cette remarque importante a été mise à l'ordre du jour lors du Conseil annuel de perfectionnement de la formation, présidé par Monsieur Patrick SEGUIN (Chef de l'entreprise Axiome), qui s'est déroulé le 28 mai 2021. Parmi les points à améliorer et les perspectives d'évolution, il a été décidé de renforcer la part des enseignants-chercheurs de l'établissement dès la rentrée de septembre 2021.

En accord avec la direction de l'IUT de Nantes, nous avons fait appel à des collègues du département Génie mécanique et productique qui ont accepté d'intervenir dans les UE 3, 4 et 5 relevant du cœur de métier de la formation (140 heures de formation prises en charge par des professeurs et maîtres de conférences des IUT de la Roche sur Yon et de Nantes). Une partie des enseignements se fera sur la plateforme de robotique XXL à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu (Nantes) animée par un enseignant chercheur (MCF à l'IUT de Nantes). Ces enseignements se substituent à ceux dispensés aujourd'hui au sein de l'entreprise Yaskawa à Nantes. Ainsi, comme le recommandent les experts du HCERES, **plus de 30% des enseignements seront couverts par les enseignants-chercheurs de l'établissement.**

Par ailleurs, les entreprises partenaires ont mis à la disposition de la formation des équipements et des collaborateurs très compétents relevant du cœur de métier de la robotique. Ainsi, 39,5% des enseignements (178 Heures) sont dispensés au sein des plateformes technologiques suivantes : PFT automatisme et production industrielle, Proxinnov et Sepro Robotic toutes installées à la Roche-sur-Yon. Ces enseignements sont pris en charge par les professionnels qui contribuent également à l'encadrement des projets tuteurés et des visites d'installations.

Les enseignements dispensés par les enseignants du Lycée Rosa Parks où la PFT « Automatismes et production industrielle » est hébergée représente 29,5% de la formation (132 heures). Le volume horaire a été revu à la baisse pour respecter l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Nous tenons à préciser que cette licence s'intègre dans l'évolution annoncée du secteur industriel de la robotique en Europe et en France, ce qui la rend attractive et lui permet d'avoir une excellente insertion professionnelle (proche de 100%). **Ouverte uniquement par alternance, elle répond à une forte attente des entreprises notamment en cette période de reprise industrielle.** L'équipe pédagogique ainsi que les maîtres de stage apprécient la grande motivation des étudiants ce qui explique un taux de réussite proche de 100%. Quant aux poursuites d'études, elles restent très faibles, 2 demandes maximum par promotion, souvent par alternance au sein de la même entreprise, mais l'équipe pédagogique reste très vigilante lors du recrutement sur ce point et sur le projet professionnel du candidat.

5. La LP Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement (avis réservé)

- "L'augmentation prévue des effectifs de 11 à 24 n'est pas documentée et aucune modification de la maquette n'est envisagée pour la rendre plus attractive"

La Licence professionnelle **Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement** a accueilli sa première promotion à la rentrée 2019. C'est une formation récemment ouverte et uniquement par alternance.

Malgré de multiples actions de communication vers les formations de DUT, BTS et L3, le nombre de dossiers reçus a été trop modeste pour remplir une première promotion à 24 étudiants avec un niveau suffisant.

Les deux co-responsables de la formation ont fait le choix d'un recrutement de qualité (12 alternants dont 1 démission pour raison de santé). Ceci a conduit à un niveau de satisfaction important exprimé par les entreprises, ce qui était déterminant pour une première année d'une formation en alternance, afin de les fidéliser pour accueillir d'autres alternants par la suite.

Par ailleurs, cette formation comporte un nombre d'heures de TP assez important par étudiant (environ 60h). Ces TP ont une forte technicité et il fallait les mettre en place et investir dans de nouveaux équipements. Le département Génie Biologique a fait le choix d'ouvrir la première année avec un seul groupe de TP pour pouvoir assurer cette partie de façon optimale (mise en place des TP, matériel, formation des techniciens, disponibilité des salles et intervenants professionnels).

Lors du recrutement de la seconde promotion **(2020-21), le nombre de dossiers reçus a permis d'accueillir 23 étudiants/alternants**. Pour l'année 2021-22, **24 étudiants/alternants sont inscrits**, tous ayant un engagement de contrat d'apprentissage. Ceci grâce à une campagne de communication ciblée et efficace. La troisième année d'ouverture de cette formation nous avons donc atteint la capacité d'accueil fixée.

- "Le taux de poursuite d'études est particulièrement élevé (6/11 en 2018/2019)"

Les statistiques ne portent que sur une seule promotion : 6 poursuites d'études sur 11 étudiants. Plusieurs arguments permettent d'éclairer ce chiffre :

- le niveau de la première promotion était très élevé dans l'objectif d'être sûr de satisfaire les entreprises partenaires. Ces très bons étudiants ont tendance à poursuivre leurs études alors qu'au sein de la promotion suivante nous observons un taux élevé d'insertion professionnelle immédiate après le diplôme.
- sur les 6 étudiants qui ont poursuivi leurs études, 5 étaient toujours en alternance (1 en master et 4 sur un titre professionnel à bac+4 « Responsable qualité, sécurité, environnement »). La plupart de ces étudiants ont été encouragés, par leurs entreprises, à continuer par alternance. Une seule étudiante a poursuivi dans un master sans alternance dans le secteur de l'agroalimentaire.

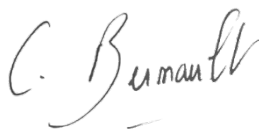
- les 5 autres qui n'ont pas poursuivi leurs études, ont soit été embauchés par leur entreprise, soit ont trouvé un emploi sur leur qualification en moins de 2 mois.

L'équipe pédagogique ne fait aucune promotion de la poursuite d'études, l'accent est mis uniquement sur la liaison entre l'obtention de la LP et la recherche d'un emploi. Toutefois, il est compliqué d'interférer sur les politiques de formation des entreprises, qui peuvent souhaiter accompagner l'étudiant dans une poursuite d'études en alternance. La commission de sélection restera vigilante lors de la phase de recrutement sur le profil et projet professionnel des candidats admis à s'inscrire.

Le retour des étudiants et des entreprises sur cette formation est très positif (enquêtes réalisées sur l'année 2020-21). Les étudiants trouvent des alternances en proximité (sauf souhaits contraires de leur part). Cela permet de répondre à des métiers qui émergent notamment dans la sécurité sanitaire des aliments pour des postes de cadres intermédiaires.

SIGNATURE

Fait à Nantes le 14 septembre 2021



(signature)

Carine BERNAULT

La Présidente de l'Université de Nantes

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)